

Par investissement

qui contribue à un

durable, on entend un

une activité économique

ou social, pour autant qu'elle ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs

appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce Règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, alinéas 1, 2 et 2 bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Goldman Sachs Global CORE® Equity
Portfolio

Identifiant d'entité juridique : CBSHN70011P7IWHG6F03

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Се	Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?					
		Oui	•	×	Non	
		éalisé des investissements durables nt un objectif environnemental : %		et / ou d'obje	omu des caractéristiques environnementales I sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu ctif d'investissement durable, il a présenté une rtion de % d'investissements durables	
		dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		6	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
		dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		á	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
					ayant un objectif social	
		éalisé des investissements durables t un objectif social : %	×		nouvait des caractéristiques E/S, mais n'a éalisé d'investissements durables	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer le niveau de réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

Le Conseiller en investissement a appliqué, dans le cadre de son processus d'investissement quantitatif, une approche reposant sur des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) comme indiqué ci-dessous (les « Critères ESG »), au cours de la période de référence. Cette approche reposait sur les éléments suivants : (i) des filtres d'exclusion ; (ii) l'utilisation d'indicateurs climatiques pour gérer le risque lié à la transition climatique comme indiqué ci-dessous :

Le Portefeuille a cherché à promouvoir une transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone en gérant le risque lié à la transition climatique par rapport au Portefeuille / à l'Indice de référence au moyen d'indicateurs climatiques exclusifs.

À compter du 8 août 2022, dans le cadre de son processus d'investissement ESG, le Conseiller en investissement a évité d'investir dans des sociétés qui, de l'avis du Conseiller en investissement, étaient directement engagées dans les activités suivantes et / ou tiraient une partie significative de leurs revenus de celles-ci :

- l'implication dans et / ou la production d'armes controversées ;
- l'extraction et / ou la production de certains combustibles fossiles (y compris le charbon thermique et le sable bitumineux);
- · la production de produits liés au tabac et / ou l'implication dans ce secteur

À compter du 8 août 2022, le Portefeuille excluait également de son univers d'investissement toutes les sociétés enfreignant, selon le Conseiller en investissement, l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (à savoir des principes largement reconnus en matière de développement durable d'entreprises qui assument des responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption).



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Portefeuille a utilisé des indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et / ou sociales promues par le Portefeuille. Ces indicateurs de durabilité ont été appliqués comme suit :

À la dernière date de rééquilibrage en novembre 2022, le risque de transition lié au changement climatique du Portefeuille, évalué sur la base des émissions actuelles (« blended »), s'établissait à 52 t. eq C par million de dollars de capitalisation boursière et à 1 060 t. eq C par million de dollars de capitalisation boursière sur la base des émissions futures (« embedded »). Le risque de transition lié au changement climatique du Portefeuille / de l'Indice de référence, évalué sur la base des émissions actuelles, s'établissait à 69 t. eq C par million de dollars de capitalisation boursière et à 1 400 t. eq C par million de dollars de capitalisation boursière sur la base des émissions futures.

En outre, les émissions actuelles et futures du Portefeuille se sont constamment avérées inférieures à celles du Portefeuille / de l'Indice de référence au cours de la période de référence et aux dates de génération des transactions

À compter du 8 août 2022, 0 % des sociétés représentées dans le Portefeuille étaient directement engagées dans les activités suivantes et / ou tiraient une partie significative de leurs revenus de celles-ci :

- l'implication dans et / ou la production d'armes controversées ;
- l'extraction et / ou la production de certains combustibles fossiles (y compris le charbon thermique et le sable bitumineux);
- · la production de produits liés au tabac et / ou l'implication dans ce secteur

À compter du 8 août 2022, 0 % des sociétés du Portefeuille enfreignaient, selon le Conseiller en investissement, l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, le Portefeuille n'a pas révélé l'utilisation des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus au cours des périodes de référence précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Au cours de la période de référence, le Portefeuille ne s'est pas engagé à réaliser une proportion minimale d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le Portefeuille a pris en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité pour les piliers environnementaux et / ou sociaux. Les principales incidences négatives sont prises en compte qualitativement par l'application des critères ESG contraignants décrits dans le prospectus. Sur une base non contraignante et selon leur importance relative, les principales incidences négatives sont également prises en compte au moyen d'un engagement spécifique à l'échelle de l'entreprise et de la part de l'équipe d'investissement. Les principales incidences négatives prises en compte par ce Portefeuille comprennent :

CATÉGORIE DE PIN	PIN
PIN obligatoires	 Émissions de gaz à effet de serre Empreinte carbone Intensité des gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



	Exposition à des sociétés actives dans le
	secteur des combustibles fossiles
	 Activités ayant une incidence négative sur des
	zones sensibles sur le plan de la biodiversité
	Violations des principes du Pacte mondial des
	Nations Unies et des Principes directeurs de
	l'Organisation de coopération et de
	développement économiques (OCDE) à
	l'intention des entreprises multinationales
	 Absence de processus et de mécanismes de
	conformité permettant de contrôler le respect
	des principes du Pacte mondial des
	Nations Unies et des Principes directeurs de
	l'OCDE à l'intention des entreprises
	multinationales
	 Écart de rémunération entre hommes et
	femmes non corrigé
	 Diversité des genres au sein des organes de
	gouvernance
	Exposition à des armes controversées (mines
	antipersonnel, armes à sous-munitions, armes
	chimiques ou armes biologiques)
PIN climatiques non obligatoires	 Investissements dans des sociétés n'ayant
	pas pris d'initiatives pour réduire leurs
	émissions de carbone
	 Dégradation des terres, désertification,
	imperméabilisation des sols
	 Investissements dans des sociétés non
	dotées de pratiques foncières/agricoles
	durables
	 Espèces naturelles et aires protégées
	Déforestation
	Ratio de déchets non recyclés
PIN sociales non obligatoires	Taux d'accidents
	Nombre de jours perdus pour cause de
	blessures, d'accidents, de décès ou de
	maladies
	Nombre de cas de discrimination
	Nombre de cas de discrimination ayant donné
	lieu à une sanction
	 Ratio de rémunération excessif du PDG
	 Investissements dans des sociétés non
	dotées d'une politique de prévention des
	accidents du travail



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/12/2021 / 30/11/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
APPLE INC	Fabrication	3,33 %	États-Unis
MICROSOFT CORP	Information et communication	2,23 %	États-Unis
AMAZON.COM INC	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,61 %	États-Unis
ALPHABET INC CL C	Information et communication	1,30 %	États-Unis
BROADCOM INC	Fabrication	1,22 %	États-Unis
ROCHE HOLDING AG GENUSSCHEIN	Fabrication	1,21 %	Suisse
AUTOZONE INC	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,18 %	États-Unis
ELEVANCE HEALTH INC	Activités financières et d'assurance	1,17 %	États-Unis
BERKSHIRE HATHAWAY INC CL B	Activités financières et d'assurance	1,12 %	États-Unis



ADOBE INC	Information et communication	1,07 %	États-Unis
VERISIGN INC	Information et communication	1,05 %	États-Unis
CIE FINANCIERE RICHEMO A REG	Fabrication	1,05 %	Suisse
BAYER AG REG	Fabrication	1,03 %	Allemagne
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	Fabrication	1,02 %	États-Unis
MONDELEZ INTERNATIONAL INC A	Fabrication	1,00 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

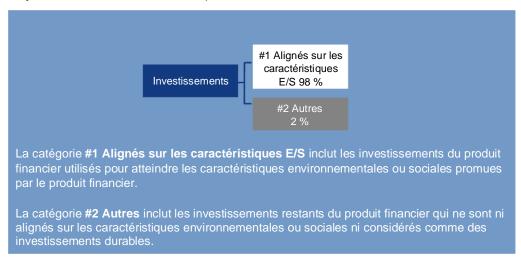
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Au 30 novembre 2022, 98 % des investissements étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et / ou sociales promues par le Portefeuille.

Le Portefeuille a été exposé à une gamme de secteurs économiques au cours de la période de référence, comme indiqué plus en détail ci-dessous.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 novembre 2022, 98 % des investissements étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et / ou sociales promues par le Portefeuille. 2 % étaient détenus en liquidités et quasi-liquidités.

Au cours de la période de référence, au moins 90 % des investissements du Portefeuille étaient alignés de façon cohérente sur les caractéristiques environnementales et / ou sociales décrites ci-dessus.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-secteur	% de la VL au 30 novembre 2022
Hébergement et restauration	Hôtels et hébergements similaires	0,42 %
	Restaurants et services de restauration mobiles	0,29 %
Activités administratives et services de soutien	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels	0,78 %
	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	0,44 %
	Autres services de réservation et activités connexes	0,03 %
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités récréatives et de loisirs	0,44 %
Construction	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,07 %
Approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné	Production, transmission et distribution d'énergie électrique	1,27 %
	Production de gaz ; distribution de combustibles gazeux par conduites	0,39 %

Activités financières et d'assurance	Fiducies, fonds et entités financières similaires	3,89 %
Activités financières et d'assurance	Intermédiation monétaire	3,5 %
	Assurance	3,48 %
	Autres activités de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2,69 %
	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2,55 %
	Activités de gestion de fonds	1,83 %
	Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	0,18 %
	Caisses de retraite	0,09 %
	Réassurance	0,02 %
Activités sociales et de santé humaine	Activité des médecins et des dentistes	2,41 %
	Activités hospitalières	0,57 %
	Autres activités pour la santé humaine	0,04 %
Information et communication	Édition de logiciels	4,46 %
	Programmation informatique, conseil et activités connexes	4,45 %
	Traitement et hébergement de données et activités connexes ; portails Internet	2,61 %
	Télécommunications filaires	0,7 %
	Publication de livres, périodiques et autres activités de publication	0,7 %
	Télécommunications sans fil	0,44 %
Fabrication	Fabrication de préparations pharmaceutiques	9,98 %
	Fabrication d'équipements de communication	4,5 %
	Construction de véhicules automobiles	2,58 %
	Fabrication de composants et de cartes électroniques	2,06 %
	Fabrication de boissons	2 %
	Fabrication de produits chimiques de base, d'engrais et de composés azotés, de plastiques et de caoutchouc synthétique sous des formes primaires	1,97 %
	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, de test et de navigation ; montres et horloges	1,76 %
	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires	1,05 %
	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure	1,03 %
	Fabrication de produits de boulangerie et de produits farinacés	1,03 %
	Fabrication d'équipements d'irradiation, électromédicaux et électrothérapeutiques	1,01 %
	Fabrication d'autres machines à usage général	0,88 %
	Fabrication d'articles en papier et en carton	0,69 %
	Construction aéronautique et spatiale	0,67 %

	Fabrication de carrosseries et remorques	0,65 %
Fabrication	Cuirs et ouvrages en cuir ; fabrication de bagages, de sacs à main, d'articles de sellerie et de bourrellerie ; préparation et teinture des fourrures	
	Fabrication d'autres machines à usage spécifique	0,57 %
	Reproduction d'enregistrements	0,54 %
	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,5 %
	Fabrication de machines de formage de métaux et de machines-outils	0,48 %
	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, de cires, de parfums et de produits pour la toilette	0,37 %
	Fabrication de produits pétroliers raffinés	0,35 %
	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier	0,23 %
	Fabrication d'autres équipements électriques	0,12 %
	Fabrication d'autres produits chimiques	0,12 %
	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	0,11 %
	Sidérurgie	0,11 %
	Fabrication d'autres équipements automobiles	0,09 %
	Fabrication de machines à usage général	0,09 %
	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	0,07 %
	Fabrication d'autres produits alimentaires	0,07 %
	Fabrication d'instruments et de fournitures médicaux et dentaires	0,06 %
	Fabrication de produits en caoutchouc	0,05 %
	Transformation et conservation de viande et production de produits à base de viande	0,04 %
	Fabrication de produits abrasifs et de produits en minerais non métalliques n.c.a.	0,03 %
	Fabrication de câbles et de dispositifs de câblage	0,03 %
	Production de métaux précieux de base et autres métaux non ferreux	0,03 %
	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	0,03 %
	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	0,03 %
	Fabrication d'appareils électroménagers	0,02 %
	Fabrication de tubes, tuyaux, de profilés creux et raccords associés en acier	0,02 %
	Fabrication de moteurs électriques, de générateurs, de transformateurs et d'appareils de distribution et de contrôle de l'électricité	0,01 %

Exploitation minière et carrières	Extraction de pétrole brut	4,08 %
	Activités de soutien à l'extraction de pétrole et de gaz naturel	0,47 %
	Exploitation minière et carrières n.c.a.	0,33 %
	Extraction de minerais de fer	0,24 %
Exploitation minière et carrières	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	0,1 %
	Extraction de pierres, de sables et d'argiles	0,09 %
Non classé	Non classé	1,59 %
Autres activités de services	Autres services personnels	0,08 %
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	Recherche-développement en sciences naturelles et ingénierie	0,99 %
	Publicité	0,54 %
Activités immobilières	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	0,49 %
Transport et stockage	Transports ferroviaires de fret	1,54 %
	Transports maritimes et côtiers de fret	1,01 %
	Transports routiers de fret et services de déménagement	0,55 %
	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	0,48 %
	Transport par pipeline	0,22 %
Approvisionnement en eau ; gestion des eaux usées et des déchets et activités d'assainissement	Collecte de déchets	0,24 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de	Commerce d'équipements automobiles	2,19 %
motocycles	Vente au détail d'autres marchandises dans des magasins spécialisés	2 %
	Vente au détail dans des magasins non spécialisés	1,04 %
	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	0,96 %
	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	0,96 %
	Autres commerces de gros spécialisés	0,89 %
	Commerce de véhicules automobiles	0,6 %
	Commerce de détail hors magasins, éventaires ou marchés	0,56 %
	Commerce de gros de biens électroménagers	0,07 %
	Commerce de gros d'autres machines, équipements et fournitures	0,07 %



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

 du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires

sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables

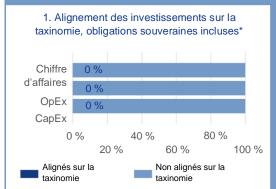


des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan (m)

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, le Portefeuille n'a réalisé aucun « investissement durable » au sens de la taxinomie de l'UE et, par conséquent, son alignement avec ladite taxinomie était de 0 %.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Dans la mesure où le Portefeuille n'a pas réalisé d'« investissements durables » au sens de la taxinomie de l'UE, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE a donc également été fixée à 0 %.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, le Portefeuille a promu les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a réalisé aucun investissement durable. En conséquence, le Portefeuille n'a pas réalisé une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Cette question n'est pas applicable car le Portefeuille n'a réalisé aucun investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements figurant dans la catégorie « Autres » incluent des liquidités et quasi-liquidités détenues à des fins de liquidité. Ces investissements ont été utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Portefeuille, mais n'ont pas contribué à promouvoir les caractéristiques



environnementales et / ou sociales du Portefeuille et n'ont pas été considérés comme des investissements durables.

Ces instruments financiers n'ont été soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Conseiller en investissement a pris des mesures pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et / ou sociales du Portefeuille étaient respectées pendant la période de référence. Les indicateurs de durabilité du Portefeuille ont été mesurés et évalués en permanence.

GSAM a eu recours à des systèmes exclusifs et de tiers pour surveiller la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales contraignantes du Portefeuille décrites dans les directives d'investissement, conformément à la Politique de GSAM en matière de directives d'investissement.

Les violations des directives d'investissement ou erreurs au regard de ces dernières (y compris en ce qui concerne les caractéristiques environnementales ou sociales contraignantes et les engagements concernant la part minimale d'investissements durables du Portefeuille) ont été traitées conformément à la Politique de Goldman Sachs Asset Management Fund Services Limited (« GSAMFSL ») relative aux violations et erreurs et à la Politique de gestion des erreurs de GSAM, qui exige par ailleurs que les employés signalent rapidement tout incident (découlant d'une action ou d'une inaction) à leurs superviseurs GSAM ainsi qu'au service Conformité de GSAM. Les informations recueillies lors du processus de signalement des incidents sont destinées à garantir une indemnisation appropriée des clients, à contribuer à l'amélioration des pratiques commerciales et à prévenir d'autres incidents.

En outre, le Conseiller en investissement tire parti des initiatives d'engagement déployées par l'équipe mondiale d'engagement de Goldman Sachs Asset Management à l'égard du Portefeuille. L'équipe mondiale d'engagement de Goldman Sachs Asset Management a mis l'accent sur un engagement proactif et fondé sur les résultats, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques. Les initiatives d'engagement ont été constamment réexaminées, améliorées et suivies afin de s'assurer qu'elles intégraient les enjeux actuels, l'évolution des opinions concernant les principaux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et les controverses liées à la durabilité. Afin de guider les efforts d'engagement déployés, l'équipe mondiale d'engagement de Goldman Sachs Asset Management établit chaque année une liste de priorités qui reflète ses thématiques prioritaires et oriente les activités de vote et d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Portefeuille.